



Publié le : 12/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 4 décembre 2024 à 17 heures 00**

**Question n°3**

**Décision Modificative n°4**

Le Conseil d'Administration, convoqué le 27 novembre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD /  
Monsieur Yves CHANSON / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN /  
Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h09 et vote à partir de la question n°3 /  
Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Valéry GARCIA /  
Madame Nadia GARNIER / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /  
Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 12 décembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20241204-D00188710-DE

Date de dépôt en Préfecture :

## DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
Budget Principal	Fonctionnement : + 36 020 € / Investissement : + 15 060 €
CHRS	Fonctionnement : + 7 000 € / Investissement : + 200 €
Résidences autonomie	Fonctionnement : + 107 600 €
Escapade	Fonctionnement : + 22 200 €
SSIAD	Fonctionnement : + 168 015 €
Aide à domicile	Fonctionnement : + 40 000 € en dépenses, + 111 995 € en recettes

**Résumé :** La Décision Modificative n°4 porte sur l'ajustement des crédits d'amortissement (1), les crédits de nettoyage de l'Escapade (2), l'ajustement de divers crédits des Résidences autonomie (3), l'ajustement des dépenses de personnel (4), la bascule d'études en encours (5), et l'ajustement des budgets Aide à domicile, SSIAD et Budget Principal dans le cadre d'une demande de Crédits Non Reconductibles (6).

### Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

### I – Ajustement des crédits d'amortissement

Depuis l'exercice 2024, le mode de calcul des amortissements a changé. Jusqu'à 2023, la méthode dite du « décalage après » était utilisée, ce qui induisait un démarrage des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant. A compter de 2024, l'ensemble des budgets passe au « prorata temporis », qui amortit les biens nouvellement acquis dès l'exercice d'entrée de ceux-ci dans le patrimoine, au prorata de leur date d'entrée. Il convient d'ajuster les crédits de certains budgets pour lesquels les prévisions effectuées lors de la préparation budgétaire 2024 s'avèrent insuffisantes.

- CHRS : + 200 €
- Escapade : + 1 900 €
- Aide à domicile : + 1 000 €

Budget	Service	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
04 - CHRS	24200 - CHRS	016 - Dépenses afférentes à la structure	68112 - Dotation aux amortissements	200.00 €	
04 - CHRS	24200 - CHRS	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	62428 - Transport d'usagers	-200.00 €	
<b>Total Fonctionnement</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
04 - CHRS	24200 - CHRS	28 - Amortissements	28188 - Amortissements autres immobilisations corporelles		200.00 €
04 - CHRS	24200 - CHRS	003 - Excédent prévisionnel d'investissement	003 - Excédent prévisionnel d'investissement	200.00 €	
<b>Total Investissement</b>				<b>200.00 €</b>	<b>200.00 €</b>

Budget	Service	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
21 - Aide à domicile	41110 - Aide à domicile	016 - Dépenses afférentes à la structure	68112 - Dotation aux amortissements	1 000.00 €	
21 - Aide à domicile	41110 - Aide à domicile	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	623 - Publicité, publications, relations publiques	-1 000.00 €	
<b>Total Fonctionnement</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
21 - Aide à domicile	41110 - Aide à domicile	28 - Amortissements	28188 - Amortissements autres immobilisations corporelles		1 000.00 €
21 - Aide à domicile	41110 - Aide à domicile	16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros		-1 000.00 €
<b>Total Investissement</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Budget	Service	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes	
19 - Escapade	43711 - Hébergement	016 - Dépenses afférentes à la structure	68112 - Dotation aux amortissements	1 900.00 €		
19 - Escapade	43711 - Hébergement	019 - Produits financiers et non encaissables	7712 - Subvention budget principal		1 900.00 €	
19 - Escapade	43711 - Hébergement	<i>Pas de contrepartie budgétaire en investissement, budget EPRD. Augmentation du Fonds de Roulement d'investissement (FRI) de 1 900 €.</i>			1 900.00 €	1 900.00 €
<b>Total fonctionnement Escapade</b>				<b>1 900.00 €</b>	<b>1 900.00 €</b>	
01 - Budget principal	00100 - Dépenses transversales	65 - Autres charges de gestion courante	657365 - Subventions budgets annexes	1 900.00 €		
01 - Budget principal	00100 - Dépenses transversales	65 - Autres charges de gestion courante	65888 - Autres charges de gestion courante	-1 900.00 €		
<b>Total Budget principal</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	

## II – Ajustement des crédits de nettoyage de l'Escapade

Le budget prévu pour le nettoyage des locaux de l'Escapade est insuffisant. Il convient de les augmenter de 2 300 €.

Budget	Service	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
19 - Escapade	43711 - Hébergement	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6283 - Prestation de nettoyage à l'extérieur	2 300.00 €	
19 - Escapade	43711 - Hébergement	019 - Produits financiers et non encaissables	7712 - Subvention budget principal		2 300.00 €
<b>Total fonctionnement Escapade</b>				<b>2 300.00 €</b>	<b>2 300.00 €</b>
01 - Budget principal	00100 - Dépenses transversales	65 - Autres charges de gestion courante	657365 - Subventions budgets annexes	2 300.00 €	
01 - Budget principal	00100 - Dépenses transversales	65 - Autres charges de gestion courante	65888 - Autres charges de gestion courante	-2 300.00 €	
<b>Total Budget principal</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

## III – Ajustements de divers crédits des Résidences autonomie

Il est nécessaire d'augmenter les crédits suivants, insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins 2024:

- Annulations de titres sur exercices antérieurs, pour un montant de 5 000 €, en raison d'un remboursement important d'aide sociale suite à un rappel d'APL sur les exercices 2022 et 2023.

- Entretien et réparations des bâtiments et appartements des usagers : + 12 000 €.
- En raison du recours à l'emprunt pour ce budget en 2024, il convient d'ajuster les crédits des Intérêts Courus Non Echus (ICNE, il s'agit des intérêts accumulés mais non encore payés) : + 600 €.

Budget	Service	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
15 - Résidences autonomie	43911 - Hébergement	016 - Dépenses afférentes à la structure	673 - Annulations de titres sur exercices antérieurs	5 000.00 €	
15 - Résidences autonomie	43911 - Hébergement	016 - Dépenses afférentes à la structure	61521 - Entretien et réparations bâtiments	12 000.00 €	
15 - Résidences autonomie	43911 - Hébergement	016 - Dépenses afférentes à la structure	6611 - Intérêts des emprunts et dettes	600.00 €	
15 - Résidences autonomie	43911 - Hébergement	019 - Produits financiers et non encaissables	7712 - Subvention budget principal		17 600.00 €
<b>Total Résidences autonomie</b>				<b>17 600.00 €</b>	<b>17 600.00 €</b>
01 - Budget principal	00100 - Dépenses transversales	65 - Autres charges de gestion courante	657365 - Subventions budgets annexes	17 600.00 €	
01 - Budget principal	00100 - Dépenses transversales	65 - Autres charges de gestion courante	65888 - Autres charges de gestion courante	-17 600.00 €	
<b>Total Budget principal</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### IV – Ajustements de dépenses de personnel

Les crédits des dépenses de personnel de certains budgets annexes sont insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins 2024. Il convient ainsi de les ajuster de la façon suivante :

- CHRS : + 7 000 €
- Résidences autonomie : + 90 000 €
- Escapade : + 18 000 €
- SSIAD : + 60 000 €, en lien avec l'extension de la capacité
- Aide à domicile : + 40 000 €

Budget	Service	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
04 - CHRS	24200 - CHRS	012 - Dépenses afférentes au personnel	64151 - Rémunération personnel non médical de remplacement	4 900.00 €	
04 - CHRS	24200 - CHRS	012 - Dépenses afférentes au personnel	64511 - Cotisations Urssaf	2 100.00 €	
04 - CHRS	24200 - CHRS	017 - Produits de la tarification	73212 - Dotation Etat		/ 000.00 €
<b>Total CHRS</b>				<b>7 000.00 €</b>	<b>7 000.00 €</b>
15 - Résidences autonomie	43911 - Hébergement	012 - Dépenses afférentes au personnel	64151 - Rémunération personnel non médical de remplacement	49 000.00 €	
15 - Résidences autonomie	43911 - Hébergement	012 - Dépenses afférentes au personnel	64511 - Cotisations Urssaf	21 000.00 €	
15 - Résidences autonomie	43911 - Hébergement	019 - Produits financiers et non encaissables	7712 - Subvention d'équilibre budget principal		70 000.00 €
15 - Résidences autonomie	43912 - Dépendance	012 - Dépenses afférentes au personnel	64151 - Rémunération personnel non médical de remplacement	14 000.00 €	
15 - Résidences autonomie	43912 - Dépendance	012 - Dépenses afférentes au personnel	64511 - Cotisations Urssaf	6 000.00 €	
15 - Résidences autonomie	43912 - Dépendance	019 - Produits financiers et non encaissables	7712 - Subvention d'équilibre budget principal		20 000.00 €
<b>Total Budget Résidences autonomie</b>				<b>90 000.00 €</b>	<b>90 000.00 €</b>

Budget	Service	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
19 - Escapade	43711 - Hébergement	012 - Dépenses afférentes au personnel	64151 - Rémunération personnel non médical de remplacement	12 600.00 €	
19 - Escapade	43711 - Hébergement	012 - Dépenses afférentes au personnel	64511 - Cotisations Urssaf	5 400.00 €	
19 - Escapade	43711 - Hébergement	019 - Produits financiers et non encaissables	7712 - Subvention d'équilibre budget principal		18 000.00 €
<b>Total Budget Escapade</b>				<b>18 000.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>
20 - SSIAD	41170 - SSIAD	012 - Dépenses afférentes au personnel	64151 - Rémunération personnel non médical de remplacement	42 000.00 €	
20 - SSIAD	41170 - SSIAD	012 - Dépenses afférentes au personnel	64511 - Cotisations Urssaf	18 000.00 €	
20 - SSIAD	41170 - SSIAD	017 - Produits issus de la tarification	731121 - Dotation globale Personnes âgées		60 000.00 €
<b>Total Budget SSIAD</b>				<b>60 000.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>
21 - Aide à domicile	41110 - Aide à domicile	012 - Dépenses afférentes au personnel	64151 - Rémunération personnel non médical de remplacement	28 000.00 €	
21 - Aide à domicile	41110 - Aide à domicile	012 - Dépenses afférentes au personnel	64511 - Cotisations Urssaf	12 000.00 €	
21 - Aide à domicile	41110 - Aide à domicile	019 - Produits financiers et non encaissables	7712 - Subvention d'équilibre budget principal		40 000.00 €
<b>Total Budget Aide à domicile</b>				<b>40 000.00 €</b>	<b>40 000.00 €</b>
01 - Budget principal	00100 - Dépenses transversales	65 - Autres charges de gestion courante	657365 - Subventions budgets annexes	148 000.00 €	
01 - Budget principal	00100 - Dépenses transversales	011 - Charges d'exploitation courante	6288 - Autres services extérieurs	-130 000.00 €	
01 - Budget principal	00100 - Dépenses transversales	012 - Dépenses afférentes au personnel	6488 - Autres charges de personnel	-18 000.00 €	
<b>Total Budget principal</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

## V – Bascule d'études en encours

Le CCAS a réalisé une étude thermique de 15 060 €, préalable à la rénovation du siège social. Afin de transférer cette étude en encours, il convient de prévoir des crédits de dépenses sur le comptes 2313 et en recettes sur les comptes 2031, afin d'apurer le compte 2031. Il s'agit d'une écriture qui ne donne lieu à aucun décaissement.

Budget	Service	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
01 - Budget Principal	00100 - Dépenses transversales	041 - Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études		15 060.00 €
01 - Budget Principal	00100 - Dépenses transversales	041 - Opérations patrimoniales	2313 - Constructions	15 060.00 €	
<b>Total Budget Principal</b>				<b>15 060.00 €</b>	<b>15 060.00 €</b>

## VI – Ajustement des budgets Aide à domicile, SSIAD et Budget principal dans le cadre d'une demande de Crédits Non Reconductibles

Le CCAS a effectué plusieurs demandes de Crédits Non Reconductibles auprès de l'ARS au titre du SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile).

Dans le cas où ils seraient obtenus, des écritures entre les budgets Aide à domicile, SSIAD et Budget Principal sont à réaliser. Il convient donc d'ouvrir ces crédits pour permettre ces écritures, qui ne seront réalisées que si les CNR sont obtenus. Par prudence, la subvention d'équilibre du Budget Principal au budget Aide à domicile n'est pas diminuée, les sommes sont donc inscrites en surplus.

Les crédits demandés, susceptibles d'être virés au budget Aide à domicile (ou au Budget Principal concernant les contrats d'apprentissage), sont les suivants :

- Formation d'Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) au métier d'Aide-Soignante (AS) : 31 995 €
- Contrats d'Apprentissage : 6 577 € + 14 943 € + 14 500 €
- Ambassadeur métier : 2 000 € (présence sur les salons pour promouvoir le métier d'AVS et faciliter les recrutements)
- Surcoût de la revalorisation salariale Ville / Grand Besançon Métropole / CCAS pour les agents de catégorie C et B, au 1<sup>er</sup> juillet 2024 : 38 000 €  
→ Soit un total de 108 015 €


Budget	Service	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
20 - SSIAD	41170 - SSIAD	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6287 - Remboursements de frais	108 015.00 €	
20 - SSIAD	41170 - SSIAD	017 - Produits issus de la tarification	7311121 - Dotation globale Personnes âgées		108 015.00 €
<b>Total SSIAD</b>				<b>108 015.00 €</b>	<b>108 015.00 €</b>
21 - Aide à domicile	41110 - Aide à domicile	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation courante	7548 - Autres remboursements de frais		71 995.00 €
<b>Total Aide à domicile</b>				<b>0.00 €</b>	<b>71 995.00 €</b>
01 - Budget Principal	00100 - Dépenses transversales	75 - Autres produits de gestion courante	75888 - Autres produits de gestion courante		36 020.00 €
01 - Budget Principal	00100 - Dépenses transversales	011 - Charges à caractère général	6288 - Autres services extérieurs	36 020.00 €	
<b>Total Budget Principal</b>				<b>36 020.00 €</b>	<b>36 020.00 €</b>

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

✓ Votent favorablement la Décision Modificative n°4.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.*

Pour extrait conforme,  
La Vice-présidente du CCAS,

  
Sylvie WANLIN